

BEUX-INFO



Bulletin municipal d'information



N° 14 - Décembre 2006

Magazine de diffusion locale et gratuite - Rédaction, mise en pages, photocomposition : BG Mairie de Beux - Imp. REPROGRAPHIC à METZ

SOMMAIRE

| | |
|----|--|
| 1 | Le mot du maire |
| 2 | Etat-Civil 2005 et 2006 |
| 4 | Nouveaux arrivés en 2005 et 2006 – Recensement à 16 ans |
| 5 | Compte-rendu des conseils municipaux 2005 et 2006 |
| 11 | La déviation de Solgne soumise à enquête publique |
| 12 | Travaux de 2006 |
| 14 | Les cartes de Beux à travers les siècles |
| 16 | Energies renouvelables ; des Buscinois font les premiers pas ! |
| 18 | Assainissement collectif : le projet prend forme |
| 20 | Poussières d'archives |
| 22 | Randonnée à cheval de Beux à Saverne |
| 23 | Des nouvelles des lotissements buscinois |
| 24 | La troupe Entr'acteurs répète à Beux |
| 25 | Saint Nicolas attire la foule des grands jours |
| 26 | Ambiance conviviale au repas des anciens |
| 27 | Vie associative |
| 28 | La nouvelle bibliothèque scolaire inaugurée à Luppy |
| 29 | Questions de civisme ... encore et toujours ! |



Le mot du maire

Enfin le voilà ! Nombre d'entre vous m'ont demandé durant cette année quand paraîtrait le prochain numéro de Beux Info. C'est assez réconfortant de sentir que notre petite revue locale vous tient à cœur et c'est ce qui m'a donné l'énergie d'en éditer une nouvelle. En effet, trouver des sujets originaux ayant toujours un rapport avec notre commune, puis rédiger, mettre en page, insérer des photos représente un effort important. A cela s'ajoute la pression pour réussir à boucler le tout pour la fin de l'année. Ensuite c'est la course à l'imprimerie et là encore des délais. Bref tout un travail mais finalement bien récompensé quand on entend dire que sa lecture est appréciée par l'immense majorité d'entre vous. Voici donc le 14^{ème} numéro de Beux Info, numéro double, puisqu'il retrace les événements de notre village qui se sont produits en 2005 et en 2006.

Vous trouverez dans ce numéro un article sur les énergies renouvelables car plusieurs familles de Beux ont décidé de franchir le pas et de s'orienter pour le chauffage de leurs maisons ou pour la production d'eau chaude sanitaire, vers des modes de chauffage utilisant ces énergies. C'est probablement le signe annonciateur d'une ère nouvelle qui s'ouvre à nous. En effet, nous commençons d'une part à prendre conscience de la raréfaction des énergies fossiles (pétrole, charbon, gaz) et par là de l'augmentation de leur coût, et d'autre part nous prenons en compte l'aspect environnemental en pensant à l'impact de nos modes de vie sur notre planète. Il faut désormais nous demander quelle Terre nous laisserons à nos enfants. Et si chacun individuellement ne peut pas changer le monde, chacun d'entre nous peut apporter sa petite pierre à l'édifice et ainsi contribuer à changer les choses.

Un autre domaine où l'environnement est en jeu est celui de l'assainissement. La mise en œuvre de la loi sur l'eau nous a conduit à faire le choix

d'un système collectif d'assainissement. Ce projet de grande ampleur va encore nous occuper un an ou deux mais ensuite nous disposerons d'un système efficace de dépollution des eaux usées et nous rejeterons dans le milieu naturel une eau claire et limpide.

Notre village où il fait si bon vivre est au cœur d'une zone appelée à connaître d'importantes évolutions. Outre l'arrivée du TGV et de sa gare qui sera à une dizaine de kilomètres à peine de chez nous, d'autres infrastructures vont avoir une influence sur notre environnement : déviation de Solgne, mise à 2x2 voies de la RD 955 jusqu'à Metz, création du centre hospitalier de Mercy, autoroute A32, mégazone départementale. Tout ceci va renforcer le caractère attractif de notre village et la pression foncière que nous allons subir sera importante. Il nous faudra donc rapidement réfléchir dans les temps qui viennent à ces évolutions et à leur impact sur notre village.

Permettez-moi, à l'heure où la commune vient de percevoir le legs de Mme Clémence Mielnik après de longues années de procédure, d'exprimer une nouvelle fois publiquement notre gratitude et notre reconnaissance envers notre généreuse bienfaitrice. Merci à vous Clémence, qui étiez une des mémoires de notre village, nous ne vous oublierons pas.

En attendant, j'espère que chacun d'entre vous aura passé de bonnes fêtes de fin d'année et j'adresse à toutes et à tous les Buscinois, en mon nom et au nom de l'ensemble du Conseil municipal, mes vœux les plus chaleureux de santé, de bonheur et de prospérité.

Bonne année 2007 et bonne lecture à tous !

Bernard GUITTER

ETAT-CIVIL

2005 et 2006

Nouvelles années fastes pour les naissances ! Si 2005 avec deux naissances est dans la moyenne, 2006 avec 5 naissances est exceptionnelle. Bienvenue à tous ces petits buscinois et félicitations à leurs heureux parents.

Naissances



- **Valentin GIANESELO**

Le 21 juillet 2005 à Metz
(17, Rue principale)

- **Violette LECUYER**

Le 2 novembre 2005 à Metz
(7, Rue principale)

- **Hugo BLANCHARD**

Le 6 février 2006 à Metz
(11, Rue de la Croix Margot)

- **Nathan JOMINET**

Le 10 février 2006 à Metz
(1, Rue de Luppy)

- **Lison PIDOLLE**

Le 6 août 2006 à Metz
(28, Rue principale)

- **Kylane BIVEN**

Le 2 septembre 2006 à Metz
(9, Rue de la Haute-Beux)

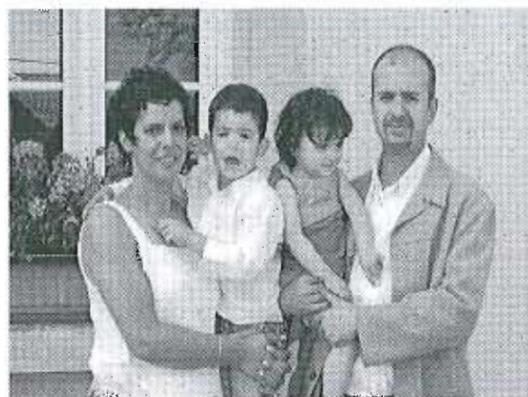
- **Rodelane BIVEN**

Le 2 septembre 2006 à Metz
(9, Rue de la Haute-Beux)

Mariages



Bonne année également pour les mariages ; en effet le 16 juin 2006, **Marco MAÏA** et **Carmen DA SILVA** se sont unis par le mariage en mairie de Beux. Ils résident dans notre village depuis 2005 avec leurs deux enfants Noa et Emma.



Le 26 août 2006, **Mathieu BROGARD** et **Laetitia GANGLOFF** se sont dit oui devant Monsieur le Maire. Pour ce faire, ils n'ont eu qu'à traverser la rue puisqu'ils sont domiciliés juste en face de la mairie, au 32 rue principale.



A ces jeunes couples et à leurs familles nous adressons toutes nos félicitations ainsi que nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité.

Décès



Depuis la parution du dernier numéro de Beux Info, plusieurs habitants de Beux nous ont quittés.

* * *

Le 5 septembre 2005, **Madame Marie REBOIS** est décédée à Boulay dans sa 82^{ème} année. Mme REBOIS était domiciliée 10 rue de Luppy. Venue en 1929 de Vepcevas, petit village de Slovénie, elle s'est installée à Beux en 1950. De son union avec Joseph Rébois, décédé en 2000, elle a eu cinq filles et a connu neuf petits-enfants et deux arrières petits enfants. Elle laissera le souvenir d'une personne disponible, discrète, très pieuse et d'une grande bonté.



Elle avait occupé avec un dévouement exemplaire, différents emplois pour la commune dont maîtresse de couture et agent d'entretien de l'école. Elle s'occupait aussi de l'entretien et du fleurissement de l'église et en avait présidé durant plusieurs années le Conseil de Fabrique.

* * *

Le 31 décembre 2005, c'est **Madame Joséphine TOMASINO** qui nous a quittés.



Originnaire de la région du Frioul en Italie, elle était venue s'installer à Beux en 1954, au 45 rue

principale. De son union avec M. Tomasino qu'elle a eu la douleur de perdre très jeune, dès 1959, elle a eu trois filles. Mme Tomasino aimait beaucoup arpenter les environs du village, lançant, bien avant l'heure, la mode de la randonnée pédestre. Elle était connue dans la commune comme une personne discrète, souriante et jouissant de l'estime générale.

* * *

Quelques semaines plus tard, le 3 février 2006 c'est **Monsieur François CAZALA** qui s'est éteint à Metz après un long et courageux combat contre sa maladie.



Né à Pau le 19 mars 1923, il était retraité de la gendarmerie et ancien combattant. De son union avec Lucie Bastien en 1947 à Metz est née une fille Claudine épouse Besse. Domicilié 14 rue Basse, il a eu la joie de connaître trois petits-enfants et huit arrière-petits-enfants. Nous garderons de lui l'image d'un homme jovial et passionné et n'oublierons pas de si tôt son bel accent rocaillieux, souvenir de son Béarn natal.

* * *

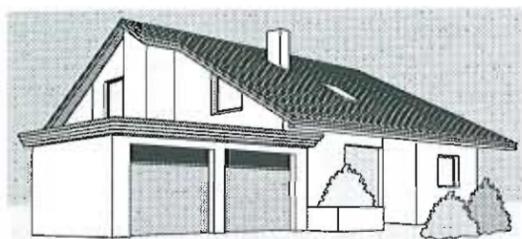
Le 29 avril 2006, nous apprenions le décès subit de **Monsieur François MEYER** à Semécourt où il était veilleur de nuit dans un hypermarché. Il s'était installé à Beux depuis quelques années dans le petit chalet en bois situé 16 rue de Luppy. Monsieur Meyer était une personne assez discrète et pendant plusieurs années avait été gérant d'une supérette à Ars-sur-Moselle.

* * *

Aux familles et amis des défunts, nous présentons nos sincères condoléances.



NOUVEAUX ARRIVANTS en 2005 et 2006



Nous sommes heureux d'accueillir les familles venues s'installer à Beux en 2005 et 2006 et souhaitons la bienvenue à :

- M. et Mme Christophe et Marie-Sophie BLANCHARD et leur fils Hugo
11, Rue de la Croix Margot

- M. Jean-Pierre ESSELIN et Mlle Alexandra GOBERT
10, Rue de Luppy

- M. Patrick GEOFFROY
16, Rue principale

- M. Fabrice JOMINET, Mlle Nathalie PECHOVIC et leur fils Nathan
1, Rue de Luppy

- M. et Mme Fabien et Valérie LUDWIG
3, Place de l'église

- M. et Mme Marco et Carmen MAÏA et leurs enfants Noa et Emma
5, Rue de la Croix Margot

- M. Thierry MARTIN et Mlle Leslie LE GUILLOU
16, Rue de Luppy

- M. Raphaël MATZ, Mlle Sonia DOUFENE et leur fille Chloé
3, Rue de la Croix Margot

- M. et Mme Alexandre et Stéphanie MOSCATO
3, Rue de Luppy

- M. Julien PIDOLLE, Mlle Magalie CIVONIAK et leur fille Lison
28, Rue principale

INSCRIPTIONS EN MAIRIE

Il est rappelé aux nouveaux arrivés qu'il est nécessaire pour eux de s'inscrire en mairie dès leur arrivée. A l'occasion de leur inscription, les personnes se verront remettre leur dotation de sacs poubelles destinés au tri sélectif. Par ailleurs, leur inscription sur la liste électorale pourra se faire par la même occasion.

Rappel

Toute modification dans la composition du foyer (personne en plus ou moins) doit être signalée. Souvent les familles signalent rapidement le départ d'un enfant mais l'arrivée d'une personne supplémentaire prend nettement plus de temps quand ce n'est pas simplement « oublié » !!!

Recensement des jeunes de 16 ans



Même si le service militaire tel qu'on le connaissait auparavant n'existe plus, la nécessité de recenser les jeunes est maintenue.

Aussi, tous les garçons et filles, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, doivent obligatoirement se présenter à la mairie afin d'être recensés.

Une attestation leur sera remise ; celle-ci leur sera indispensable pour toute inscription à un concours ou à un examen (brevet, Bac, permis de conduire etc.) ; elle leur permet aussi d'être automatiquement inscrit sur la liste électorale dès 18 ans.

Précisons que les parents peuvent effectuer la démarche à la place de leur enfant.

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

Le compte-rendu ci-après reprend les principales délibérations à l'exception toutefois de celles qui ont un caractère personnel ou dont la portée est limitée compte tenu de leur aspect purement technique. Cependant, il est rappelé que le registre des délibérations peut être consulté à tout moment en mairie sur simple demande au secrétaire de mairie.

Séance du 3 février 2005

Chemin du Saulcy

Compte tenu du mauvais état du chemin menant au bois du Saulcy, emprunté par les agriculteurs, les promeneurs et les utilisateurs du bois communal, le Conseil décide sa réfection, accepte le devis de la Sté STRADEST pour un montant de 33.637 € HT et autorise le maire à passer commande des travaux. *unanimité*

Subvention aux écoles

Le Conseil alloue une subvention de 11 € par enfant pour l'année scolaire 2004-2005 afin de permettre le financement des projets éducatifs présentés par les enseignants. *unanimité*

Contrat entretien chauffage

Le CM décide de souscrire un contrat d'entretien de la chaudière de la mairie auprès de la Sté Chauffage Sanitaire de la Nied pour un montant de 121,33 € par an. *unanimité*

Plan d'exposition au bruit

Le CM adopte le nouveau plan d'exposition au bruit désormais exprimé en indice Lden et qui a fait l'objet d'une enquête publique n'ayant donné lieu à aucune observation. *unanimité*

Règlement de voirie

Le CM adopte le règlement de voirie selon le projet rédigé par la DDE sans aucune modification. *unanimité*

Délégués intercommunaux

Suite à l'adhésion de la commune de Beux à la Communauté de communes du Vernois, le CM désigne M. B. Guitter en qualité de membre du

bureau de la CCV ; MM. B. Guitter et G. Mrazek en qualité de délégués titulaires au SIMVU de Rémilly (ordures ménagères) et Mme MP Pidolle déléguée suppléante ; M. A. Antoine délégué titulaire au SIVT (tourisme) et Mme MP Pidolle déléguée suppléante. *unanimité*

Avenant au marché du logement

Le CM approuve les avenants au marché de réalisation d'un logement communal. Le total des avenants génère une moins-value de 1.660,38 €. *unanimité*

Séance du 30 mars 2005

Compte administratif 2004 et comptes de gestion 2004

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 2004. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 52.079,87 €
Excédent d'investissement : 1.383,69 €

En ce qui concerne le budget annexe d'assainissement, les résultats sont les suivants :

Exploitation : + 15.045,71 €
Investissement : + 1.557,90 €

Les deux comptes administratifs 2004 ainsi que les compte de gestion 2004 du percepteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Taux d'imposition pour 2005

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget de modifier les taux d'imposition, le C.M. décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau de 2004 (inchangés depuis 1996). *unanimité*

Budget primitif

Le maire présente son projet de budget primitif pour l'exercice 2005. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Budget principal

Fonctionnement : 145.466 €
Investissement : 229.252 €

Budget assainissement

Exploitation : 46.045 €
Investissement : 257.184€

unanimité

Projet d'autoroute A 32

Suite à la réunion qui s'est tenue à la sous-préfecture de Metz-Campagne le 10 mars 2005, compte tenu du fait que le territoire de la Communauté de communes du Vernois est sur le point d'être surchargé en infrastructures de transport et autres zones d'activités, le CM considère que le projet d'A32 tel qu'il a été présenté n'est pas satisfaisant et doit être retiré.

7 voix pour, 1 contre (C. Joly) 2 abstentions (R. Joly et G. Mrazek).

Travaux d'accès au domaine public

Le C.M. décide que la commune prendra en charge les accès situés sur le domaine public nécessités par les constructions nouvelles dans la limite de 3 mètres de largeur entre le domaine privé et la partie aménagée du domaine public. Tout dépassement sera soumis à accord préalable de la commune et à la charge du demandeur.

unanimité

Séance du 19 mai 2005

Location de l'appartement

Le CM, après examen des différentes demandes de location, décide d'attribuer le logement par tirage au sort à M. Patrick Geoffroy. Le loyer mensuel est fixé à 425 € indexé sur l'indice INSEE de révision des loyers.

unanimité

Projet de zonage d'assainissement

Le maire rappelle au C.M. que la loi du 03/01/1992 (dite loi sur l'eau) oblige les communes à délimiter après enquête publique, les zones d'assainissement collectif et celles relevant de l'assainissement individuel mais dont

elles devront assurer le contrôle et l'entretien. Le CM décide d'adopter le projet de zonage qui inclus l'ensemble des zones construites dans la zone d'assainissement collectif et décide de lancer la mise à l'enquête publique de ce projet.

unanimité

Subvention

Le CM décide d'accorder une subvention de 1.700 € à l'association de Beux pour financer la fête patronale et la St-Nicolas.

unanimité

Séance du 6 juin 2005

Travaux complémentaires logement

Le CM approuve les travaux de branchement électrique et d'assainissement ainsi que l'installation d'équipement de cuisine et de peintures estimés globalement à 10.000 €.

Il approuve également la modification budgétaire correspondante.

Unanimité

Emprunt

Afin de faire face aux dépenses engagées par la construction du logement, le CM décide de contracter un emprunt auprès de DEXIA CLF pour un montant de 60.000 € sur 15 ans cet emprunt sera remboursé au moyen des revenus locatifs.

unanimité

Avenant au contrat SACR

Le CM considérant l'opportunité de réaliser le chemin du Saulcy, décide de modifier le contrat SACR en retirant le projet d'aménagement de la fontaine de la Haute-Beux et en le remplaçant par la réfection du chemin du Saulcy. Une subvention de 10.000 € est inscrite au contrat.

unanimité

Motion contre la suppression de postes au collège de Rémyilly

Le CM proteste contre les suppressions de 4 postes d'enseignants titulaires sur 38 motivés par une diminution de 3 élèves ! Il demande à l'Inspecteur d'Académie de revoir sa décision.

Pour 6 voix, contre 1 voix (C. Joly)



COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX



Séance du 7 juillet 2005

Travaux en forêt communale

Le CM approuve le programme de travaux forestiers présenté par l'ONF et le devis correspondant d'un montant de 4.739 €.

unanimité

Commission d'appel d'offre

Le C.M. crée une commission d'appel d'offres et désigne comme titulaires : MM. C. Joly, G. Hehn et Mme MP Pidolle. Les suppléants sont : MM. G. Mrazek, M. Rébois et A. Antoine.

unanimité

Contrat SACR

Le CM approuve un avenant au contrat SACR qui prévoit des travaux pour 153.264 € HT (Logement communal, Chemin du Saulcy et Aménagement trottoirs rue basse) et des subventions pour 56.631 €.

unanimité

Syndicat de tourisme du Pays Messin

Le CM se prononce favorablement sur l'adhésion de la Communauté de communes du Vernois au Syndicat de tourisme du Pays Messin.

unanimité

Séance du 15 septembre 2005

Actualisation du contrat d'assurance.

Le CM approuve les propositions d'actualisation de notre contrat d'assurance en y incluant la responsabilité civile – atteinte à l'environnement ainsi que la prise en charge du microtracteur.

unanimité

Demande de subvention pour l'assainissement.

Le CM sollicite du Conseil général de la Moselle une subvention pour la réalisation de la seconde tranche des travaux d'assainissement c'est-à-dire la création d'un collecteur de transfert des eaux usées, la création de deux déversoirs d'orages

pour un montant de 104.500 € HT et l'amélioration de la collecte avec reprise des branchements des particuliers pour un montant estimé de 132.600 € HT. Le montant attendu de subvention est de 94.800 € pour ces 2 opérations.

unanimité

Passation de marché

Suite à la consultation d'entreprises en vue de la réalisation de la première tranche des travaux d'assainissement, la commission d'appel d'offre a retenu l'offre de la Sté SOGEA de Pont-à-Mousson pour un montant de 123.822 € HT. Le CM approuve le choix de la commission et autorise le Maire à signer les marchés.

Unanimité

Mise à disposition de terrain

Le CM a accepté la mise à disposition de l'UEM d'une parcelle de terrain communal rue principale en vue de l'installation d'un nouveau transformateur électrique destiné à remplacer celui situé à proximité en aérien.

unanimité

Séance du 13 octobre 2005

Travaux en forêt

Le CM approuve le programme de travaux présenté par l'ONF et le devis de 4.766 € HT.

unanimité

Certification des bois

Le CM approuve également l'adhésion de la commune à l'Association Lorraine de Certification Forestière qui permettra une meilleure valorisation des bois d'industrie. Cet démarche traduit une volonté de s'engager dans une démarche qualité et de respect de certaines pratiques visant à assurer un bon renouvellement de la forêt.

unanimité

Dénomination de rues

Le CM, compte tenu de la réalisation en cours du lotissement « Le Malois » décide de baptiser ainsi les deux nouvelles rues :

Rue de la Louvière : lots 6 à 10

Rue du Petit Malois : lots 1 à 5 et 11 à 13

Unanimité

Séance du 10 novembre 2005

Renouvellement des baux de chasse

En vue du renouvellement du bail de la chasse communale, le CM définit la composition du lot en acceptant les réserves et les enclaves, dit que l'adjudication aura lieu le lundi 16 janvier 2006 et fixe la mise à prix à 2.300 €. *Unanimité*

Plan de zonage assainissement

Après déroulement de l'enquête publique et entendu le rapport du commissaire enquêteur, le CM approuve le plan de zonage d'assainissement de la commune. *Unanimité*

Séance du 29 décembre 2005

Communauté de communes du Vernois CCV

Le CM émet un avis favorable au transfert du siège de la CCV et approuve l'ajout des compétences suivantes : insertion sociale et professionnelle des jeunes (adhésion à la PAIO), et numérisation du cadastre avec création d'un système d'information géographique intercommunal. *Unanimité*

Subvention

Le CM décide d'attribuer une subvention de 18 € par enfant pour financer les projets de sorties scolaires. *Unanimité*

Séance du 9 février 2006

Acceptation adjudicataire de la chasse

Suite à l'adjudication de la chasse, le CM approuve la désignation de M. Pascal Schwann en qualité d'adjudicataire. *Unanimité*

Choix d'entreprise

Le CM, après analyse des conclusions de la commission d'appel d'offre, décide de retenir la Sté Rhizos Ingénierie pour la réalisation de la station de lagunage et autorise le maire à signer le marché. *Unanimité*

Travaux à l'école maternelle

Le CM accepte de participer à hauteur de 1/3 à l'acquisition de matériel pour la classe de maternelle et la bibliothèque scolaire pour un montant total de 2.400 € soit une participation de 800 €. *Unanimité*

Séance du 3 avril 2006

Compte administratif 2005

Le maire présente au C.M. le compte administratif de 2005. Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement : 28.675,57 €
Déficit d'investissement : 79.463,95 €

En ce qui concerne le budget annexe d'assainissement, les résultats sont les suivants :

Exploitation : + 40.265,74 €
Investissement : + 50.056,15 €

Les deux comptes administratifs 2005 ainsi que les compte de gestion 2005 du perceuteur sont approuvés à l'unanimité des présents.

Taux d'imposition pour 2006

Considérant qu'il n'est pas nécessaire pour équilibrer le budget de modifier les taux d'imposition, le C.M. décide à l'unanimité de maintenir les taux au niveau de 2005 (inchangés depuis 1996). *unanimité*

Budget primitif

Le maire présente son projet de budget primitif pour l'exercice 2006. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

Budget principal

Fonctionnement : 161.863 €
Investissement : 168.339 €

Budget assainissement

Exploitation : 110.265 €
Investissement : 425.046 €
unanimité

Séance du 19 octobre 2006

Assainissement

Le CM, après avoir obtenu des précisions sur le plan technique, décide de retenir la variante proposée par Rhizos Ingénierie, au lieu de la version de base initialement retenue le 09/02/06. *Unanimité*

SIMVU de Rémilly

Le CM approuve le rapport d'activité du SIMVU de Rémilly (ordures ménagères) et accepte l'adhésion de la commune de Villers-Stoncourt à ce syndicat. *Unanimité*

Séance du 8 juin 2006

Communauté de communes du Vernois

Le CM approuve la définition de l'intérêt communautaire au sein des diverses compétences de la CCV ; aménagement de l'espace, développement économique, protection et mise en valeur de l'environnement, politique du logement et du cadre de vie.

Il approuve également l'adhésion de la CCV au syndicat mixte chargé de l'élaboration du SCOT (Schéma de cohérence territoriale = document qui trace les grands axes du développement futur de la grande région messine). *Unanimité*

Assainissement

Le CM décide de retenir l'offre de la Sté SCORE pour assurer le contrôle du collecteur d'assainissement, pour un montant de 3.602 € TTC. *Unanimité*

Ligne de trésorerie

Le CM approuve la mise en place d'une ligne de trésorerie de 100.000 € pour le financement ponctuel des travaux d'assainissement. *Unanimité*

Ligne de trésorerie

Considérant que le montant précédent est insuffisant, le CM approuve la mise en place d'une ligne de trésorerie maximum de 368.000 €. *Unanimité*

Retenues de garantie sur logement

Le CM, considérant l'absence de certaines finitions au logement communal, décide de retenir une somme de 1.500 € sur les retenues de garantie. *Unanimité*

Chemins ruraux

Suite à plusieurs plaintes arrivées en mairie à propos de la disparition de certains chemins ruraux, le CM demande solennellement que ces chemins soient réouverts et maintenus dans leurs emprises. Une lettre dans ce sens sera adressée à tous les agriculteurs exploitants sur le ban communal. *Unanimité*

Forêt communale

Le CM approuve le programme de travaux présenté par l'ONF et fixe le prix du stère à 5 €. *Unanimité*

Taxe sur les terrains devenus constructibles

Suite à la loi de juillet 2006, le CM décide l'instauration de la taxe sur les terrains nus devenus constructibles. Cette taxe s'applique sur la première cession d'un terrain agricole devenu constructible suite à une décision de création ou de révision d'un POS (Plan d'occupation des sols) ou d'un PLU (Plan local d'urbanisme). *Unanimité*

Fourrière animale

Le CM approuve la passation d'un contrat avec un organisme agréé (SPA ou vétérinaire) pour la mise en place d'une fourrière animale. Le maire est chargé de trouver la solution la moins onéreuse. *Unanimité*



Séance du 7 décembre 2006

Travaux en forêt communale

Le C.M. a décidé, en raison des problèmes de sécurité qui se posent, de faire procéder à l'abattage par l'ONF des arbres situés en bordures de la forêt communale au lieu-dit Fond de Rouillon (en bordure de la route d'Aube). Le bois sera destiné essentiellement à l'affouage hormis quelques grumes intéressantes qui pourraient être stockées sur place dans l'attente d'une prochaine vente de bois d'industrie.



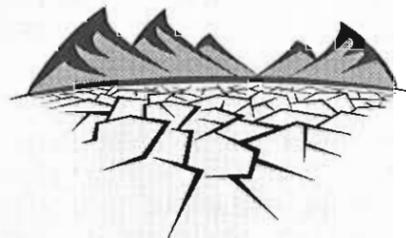
Convention fourrière

Suite à la délibération de la séance précédente, le maire présente deux propositions : l'une de la SPA dont la fourrière est située à Arry, l'autre émane de la SCP des vétérinaires de Rémilly. Cette seconde proposition est retenue en raison de son coût plus avantageux et de son côté pratique de proximité. Désormais, tout animal errant dans la commune pourra être capturé et mis en fourrière. Si son propriétaire est connu, c'est lui qui devra supporter les frais de fourrière, sinon, l'animal sera euthanasié dans un délai très court.

Acceptation définitive du legs Mielnik.

Après plusieurs années de procédure notariale, la commune est enfin en mesure d'entrer en possession du legs que lui a consenti par testament, Mme Clémence Mielnik, décédée le 20 mars 2003. Estimé initialement à environ 45.000 €, legs se monte en définitive à 91.681,83 € ce qui nécessite une nouvelle délibération du C.M. Celui-ci, accepte le legs et va réfléchir à la manière d'utiliser cette somme afin d'en conserver une trace visible dans le patrimoine communal. Une partie de la somme pourrait être affectée à la réfection de la toiture de l'église. Une plaque exprimant la reconnaissance de la commune à l'égard de sa généreuse donatrice serait posée dans le porche de l'église à cet effet.

Sécheresse de l'été 2003 L'état de catastrophe naturelle reconnu.

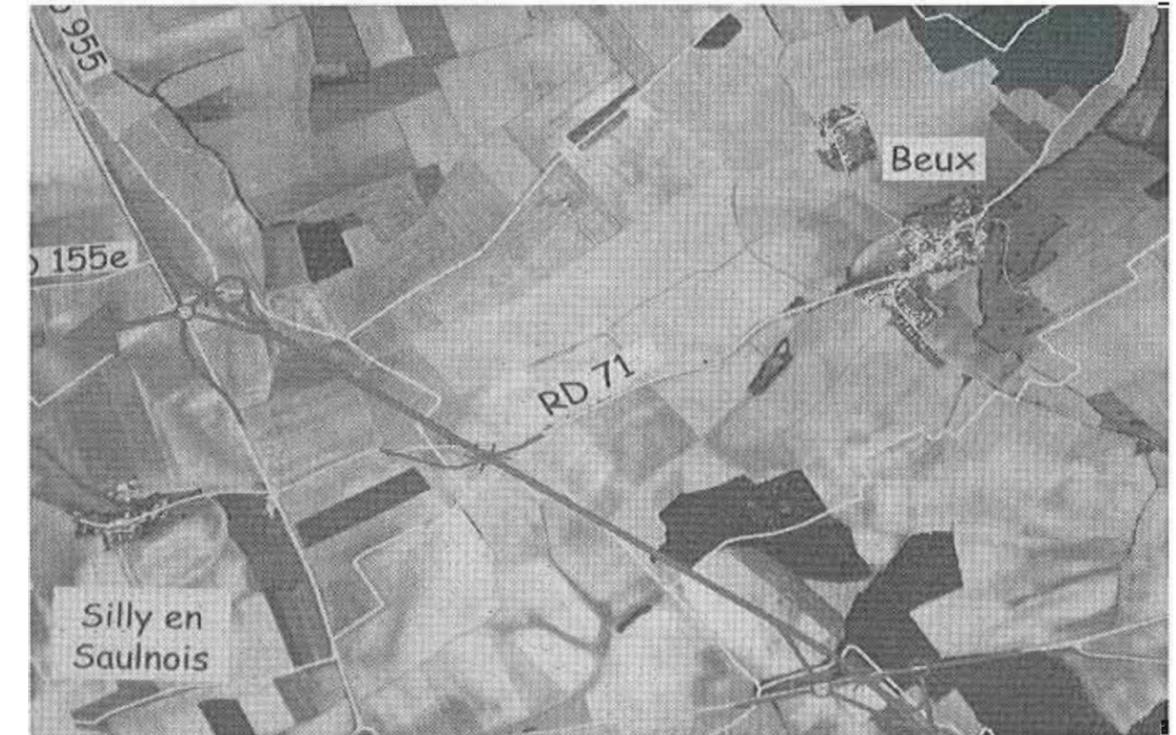


Après bien des démarches et des interventions de toutes sortes, la commune a enfin réussi à obtenir en avril 2006, la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle consécutif aux mouvements de rétractation des sols argileux à la suite de la sécheresse de l'été 2003. Cette reconnaissance permet notamment la prise en charge (plus ou moins partielle malheureusement) par les compagnies d'assurance, des dommages causés aux habitations suite à ces mouvements de terrains. Plusieurs maisons de Beux ont subi d'importants dégâts (fissures, décollement de façades, affaissement de dalles etc...) et les propriétaires concernés ont été satisfaits de voir que leurs demandes allaient enfin pouvoir être prise en compte par le fonds d'indemnisation.

La déviation de Solgne soumise à enquête publique

Le Conseil Général de la Moselle envisage de dévier l'agglomération de Solgne et Ancy-lès-Solgne, dans le cadre de l'extension de son réseau vert, réseau de routes départementales à grande circulation. Pour ce faire, le tronçon de la RD 955 entre Liéhon et Saily-Achâtel est

d'ores et déjà mis à l'étude. Comme vous pouvez le découvrir ci-dessous en trait noir, le projet va passer en limite Ouest du bois du Saulcy où il empiètera sur environ 40 ares. Ailleurs, l'emprise sur notre ban communal sera relativement marginale.



L'accès à Beux sera rétabli au moyen d'un pont qui passera au-dessus de la déviation et rejoindra l'ancienne RD 955. Par ailleurs, le virage en S avant le STOP sera modifié afin d'accroître la sécurité des automobilistes. Pour les habitants de Beux et les autres usagers de la RD71, la sortie sera facilitée du fait de la diminution du trafic sur l'ancienne route. L'accès à la 2 x 2 voies se fera au moyen d'une bretelle à la hauteur de Liéhon. Peu de changement donc pour les Buscinois. C'est sans doute pour cela que l'enquête publique qui s'est déroulée du 20 novembre au 20 décembre 2006 n'a pas attiré les foules. Il est regrettable que la population ne s'intéresse pas plus à ces projets car contrairement à ce que l'on pense parfois, les remarques consignées dans les registres d'enquête, dans la mesure où elles sont pertinentes, sont volontiers prises en considération par le commissaire enquêteur. En revanche, une fois

que le projet a été déclaré d'utilité publique, il est quasiment impossible de le modifier ; on le voit avec le projet d'autoroute A32 qui donne lieu à beaucoup de gesticulation médiatique, mais sans grands résultats, de la part de ses détracteurs.

Aéroport régional, accès à la future autoroute A32, Centre de tri postal, Gare lorraine TGV, Mégazone départementale de l'aéroport, grands axes de circulation, nouvel hôpital de Mercy ... toutes ces infrastructures prévues à proximité de notre village le rendent de plus en plus attractif et la pression foncière s'accroît. Ceci n'est pas sans conséquences notamment sur les prix de l'immobilier neuf ou ancien. Est-ce une chance ? Si oui, il faudra la saisir ! De toutes façons nous devons rapidement réfléchir à cette évolution de notre environnement.

Les travaux de 2006 ...

Après une année 2005 au cours de laquelle quelques travaux d'entretien ont été réalisés : pose de candélabres dans la rue de Luppy à hauteur du nouveau lotissement, aménagement de l'entrée du chemin rural reliant la rue de Luppy au bois du Saulcy, remplacement des volets de l'ancienne école, 2006 a connu des chantiers beaucoup plus imposants.



Assainissement collectif

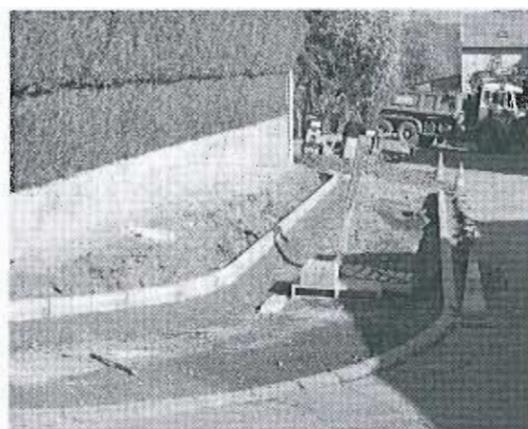
Tout d'abord la première tranche des travaux de mise aux normes de notre système d'assainissement collectif a pendant plusieurs mois gêné la circulation sur la RD 71 en direction d'Aube (voir par ailleurs dans ce numéro).

Trottoirs et parking rue Basse

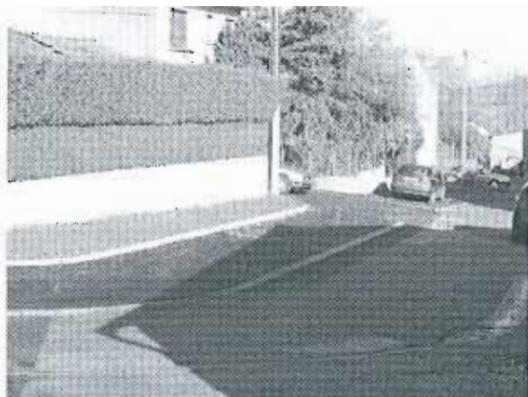
Après bien des reports en raison de problèmes administratifs du syndicat de voirie de Metz-Pange, les travaux ont enfin



pu débuter en octobre dernier. Réalisés par l'entreprise Jean LEFEBVRE, ils ont permis la réalisation de trottoirs et d'espaces verts, la création de 5 à 6 places de stationnement, la réfection d'une partie de chaussée détériorée, et quelques petits aménagements de voirie ainsi que sur le réseau d'assainissement pluvial pour faciliter la vie des riverains de cette rue.

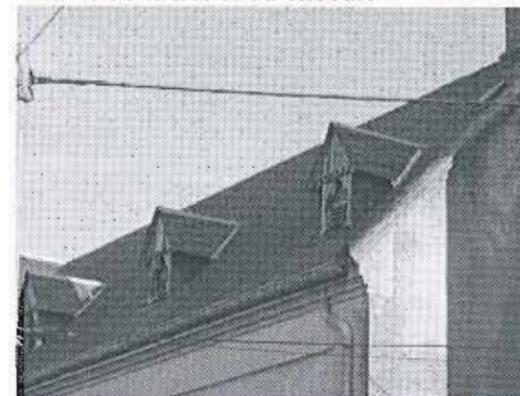


Les travaux qui s'élèvent à 21.000 €, en partie financés par une subvention départementale de 10.000 € dans le cadre du SACR, vont contribuer à améliorer l'environnement des riverains de ce secteur. Espérons que les espaces publics seront utilisés à bon escient et ne serviront pas de dépotoir ou de parking à épaves !



Réparation de la toiture de l'église

Début 2006, l'entreprise CHARPENTIER de Glatigny a procédé à la réparation de la toiture de l'église qui présentait un certain nombre de désordres. Des ardoises manquantes provoquaient des infiltrations jusqu'au sein du bâtiment. Ces réparations d'un montant de 3.000 € ne sont qu'un palliatif et il est d'ores et déjà nécessaire d'envisager la réfection complète de la toiture (hors clocher). En effet, un diagnostic de la charpente a été réalisé. Il montre la nécessité d'opérer un traitement contre les insectes voire le remplacement de certaines poutres. Une fois cette opération réalisée, il faudra remplacer la couverture en ardoises sur la totalité de la nef et du chœur.



Cependant, l'ampleur de ce chantier nécessite d'étudier avec soins son financement et de déposer un maximum de demandes de subventions auprès de différents organismes (Etat, Conseil Général, ...).

Le logement communal achevé

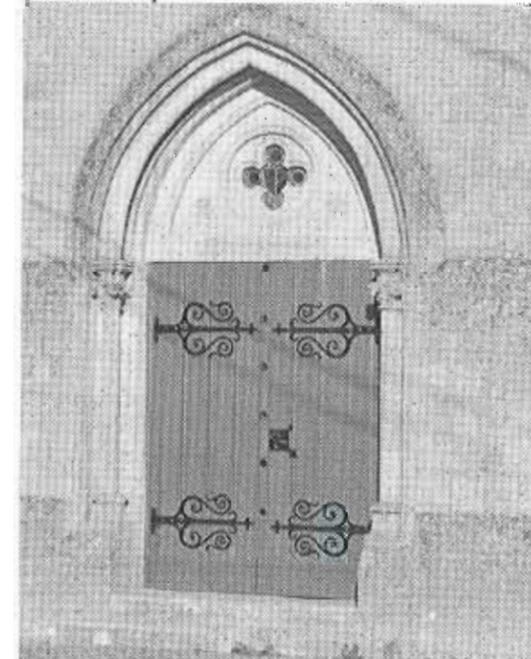
Fin septembre 2005, les travaux d'aménagement d'un logement communal dans l'ancien local des pompiers se sont achevés et le logement a été loué. Le logement présente au rez-de-chaussée, un garage et un débarras, au premier étage, un grand séjour avec cuisine à l'américaine, une salle de bains et les WC, et au deuxième étage, deux chambres mansardées. L'entreprise GH Construction qui a réalisé les travaux mais n'a pas achevé certaines finitions, s'est vue

pénalisée d'une somme de 1.500 € sur le montant des retenues de garantie qui restaient à verser. Hormis ces petits désagréments, cette réalisation donne entière satisfaction et efface une verrue qui ternissait l'image du centre du village. Par ailleurs, elle renforce l'offre locative dans la commune. En effet, avec le logement de l'école et celui de la mairie, la commune dispose désormais de trois logements à usage locatif.



Remises en peinture

Au courant de l'été 2005, une entreprise a procédé à la réfection des peintures des portes et fenêtres des bâtiments communaux (mairie, église et école). Un petit « coup de neuf » bienvenu !



Les cartes de Beux à travers les siècles ...

De tous temps, les hommes ont éprouvé la nécessité de représenter le territoire sur lequel ils vivaient. C'est ainsi, pour ne pas remonter plus loin, qu'aux alentours de 1730, les frères Naudin, géographes officiels du roi, établirent la carte de la Lorraine depuis le Brabant jusqu'aux contreforts des Vosges.

Les cartes des frères Naudin.

Cette œuvre, représentant une quinzaine de cartes au 1/28800, donne une représentation de notre région telle qu'elle existait sous Louis XV, alors que la Lorraine faisait encore partie du Saint-Empire Romain Germanique. En effet, ce n'est qu'à la mort de Stanislas en 1766, que

le duché de Lorraine fut intégré au Royaume de France.

Grâce au remarquable travail du Comité d'histoire régionale de Lorraine que nous tenons à saluer ici, les cartes établies par les frères Naudin peuvent être consultées sur Internet à l'adresse suivante : chrlorraine.fr/naudin/index.php. Nous pouvons découvrir ci-dessous la représentation de notre village tel qu'il se présentait à l'époque sur un extrait de la carte du secteur de Metz. Nous remercions tout particulièrement le Service Historique de la Défense à Paris pour son aimable autorisation de publier l'extrait de la carte C 02 / Z 05-03 ci-dessous.



On remarquera qu'à cette période, le hameau de *La Haute Beux* était quasiment aussi important que le *La Basse Beu* qui plus tard formeront ensemble *Beux* tout court. Ce type de cartes restera en vigueur jusqu'à l'époque post-révolutionnaire à un changement près : celui des échelles. En effet, la Révolution fait établir et adopter le système métrique qui permettra enfin une uniformisation des unités de mesures,

unités qui soit dit en passant sont toujours en vigueur de nos jours et ce dans la quasi-totalité du monde. Les cartes Naudin sont au 1 / 28.800^{ème} ce qui correspond à 2 lieux tarifaires (2 x 4.678 m) par pied-du-roi (32,5 cm). Si l'on considère qu'aujourd'hui, les cartes IGN sont au 1 / 25.000^{ème}, on remarque que l'échelle utilisée à l'époque est relativement proche de celle des cartes actuelles.

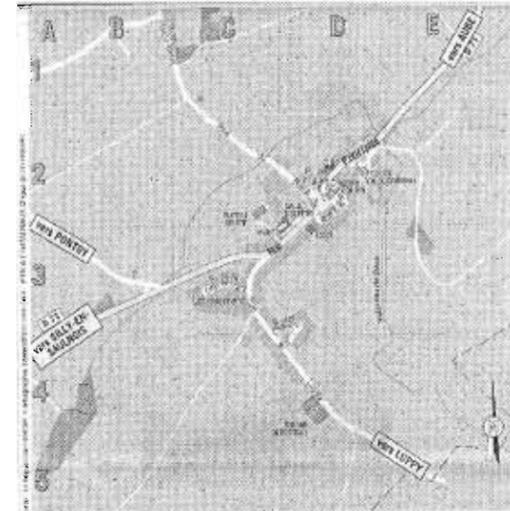
Grâce à la mise au point d'instruments de mesure de plus en plus précis, le 19^{ème} siècle affinera peu à peu la représentation des cartes géographiques.

1907 : le cadastre allemand.

A partir de 1870, notre département passe sous domination allemande. La légendaire rigueur allemande aboutira à la création en 1907 du cadastre tel qu'on le connaît aujourd'hui ; on peut même dire qu'au début du XX^{ème} siècle, les plans cadastraux étaient plus riches en informations que les plans actuels. Ainsi, on y trouvait notamment les servitudes, les mitoyennetés et la domanialité (publique ou privée) des parcelles y figurant. On peut encore consulter ce document en mairie et découvrir les différents noms de lieux-dits en usage au début du siècle précédent.

Michelin, MAPY, IGN ...

Avec le développement de l'automobile naît le besoin pour les conducteurs de se repérer ou de trouver son itinéraire. Un célèbre fabricant de pneus se lance accessoirement dans la cartographie : la carte Michelin est née.



Plan de Beux datant de 2003. (Extrait R.L.)

Son succès sera immense. A partir des années 1980, l'IGN démocratise les cartes bleues au 1/25.000^{ème} qui ressemblent aux cartes d'état major des militaires et indiquent une foule de détails

topographiques et autres qui font la joie des randonneurs. Avec le développement quelques années plus tard d'Internet, apparaissent des cartes plus ou moins schématiques des localités petites et grandes. Mais ce qui va révolutionner la représentation de notre territoire, ce sont les vues par avion ou par satellite. Un programme américain Google Earth permet de se promener à la surface de notre globe et de zoomer sur les endroits qui nous intéressent. Certes, les détails sont plus ou moins précis en fonction des zones survolées. Attention, les images que l'on voit datent parfois de plusieurs années. De même, l'Institut Géographique National (IGN) a mis au point Géoportail qui fonctionne à peu près de la même manière, mais à partir de données photographiques prises d'avions et non plus de satellites. La définition des images est dès lors nettement plus précise.

L'avenir : le S.I.G. (Système d'Information Géographique)

Les cartographes imaginent, grâce aux nouveaux outils dont ils disposent, de mettre au point une version améliorée de notre cadastre traditionnel. Il s'agit en fait d'un logiciel informatique qui permettrait de visualiser différentes « couches » du territoire.

Explication : sur le fond de plan cadastral qui constitue la couche de base on ajoute à la demande une couche indiquant les zones du plan d'occupation du sol, puis d'autres pour les réseaux d'eau, d'assainissement, d'électricité, de téléphone, d'éclairage public, etc ; on peut inclure autant de couches que l'on souhaite et les visualiser à la demande. Cet outil facilitera la consultation par les particuliers, la mairie et les entreprises amenées à travailler sur les réseaux.

Le SIG sera mis en place d'ici un à deux ans dans notre village par l'intermédiaire de la Communauté de Communes du Vernois qui possède cette compétence.

Energies renouvelables : des Buscinois font les premiers pas !

Mode ? Certainement pas diront ceux qui ont résolument choisi d'installer un mode de chauffage alternatif. Pour eux, il s'agirait plutôt d'une nécessité répondant à des soucis environnementaux mais aussi, il faut bien le dire, économiques. Car en effet, les modes de chauffage utilisant des énergies fossiles (fioul, gaz, charbon) deviennent de plus en plus onéreux au fil de la montée des cours du baril de pétrole.



La volonté également de laisser à nos descendants, une planète qui soit encore vivable. Car les cris d'alarme en ce sens se multiplient. Chaque jour tel spécialiste de l'environnement tire le signal d'alarme sur les conséquences à moyen et long terme du réchauffement de notre planète. Et le problème est bien réel.



Cependant, il ne faut pas tout confondre. Quand on entend : « c'est le mois de novembre le plus chaud depuis 50 ans » ou « c'est le mois le plus pluvieux depuis X années » on évoque en fait des variations normales du climat. Les anciens et les statistiques montrent que de tous temps, on a connu des années pluvieuses ou sèches, des années froides ou chaudes etc...

Le vrai dérèglement climatique se mesure par les moyennes annuelles. On constate alors de manière constante une augmentation minime mais régulière de la température moyenne de la Terre. Et c'est à ce niveau que les conséquences vont se faire ressentir dans quelques dizaines d'années et ce de manière

inexorable. En effet quoique nous fassions, il faudra plusieurs décennies pour enrayer le mouvement mais cela ne doit pas nous empêcher de prendre les bonnes décisions et ce à tous les niveaux (planétaire, national, local et jusque dans le cadre de nos foyers). Voilà pourquoi il nous faut dès aujourd'hui prendre en compte « la dimension environnementale » dans chacune de nos décisions.



S'il est un moment où ce genre de décision doit s'envisager c'est bien au moment de construire ou à l'occasion de travaux de rénovation de nos habitations. C'est ainsi qu'un certain nombre de foyers à Beux ont déjà franchi le pas et opté, les uns pour le solaire, les autres pour les pompes à chaleur, le chauffage bois voire même pour une chaudière fonctionnant avec la combustion de céréales déclassées qui se trouvent ainsi valorisées.

Photos

Deux maisons à Beux (M. Anstett et M. Joly) sur les toits desquelles ont été installés des capteurs solaires pour la production d'eau chaude.

Si vous aussi voulez franchir le pas, comment vous y prendre ?

Les énergies renouvelables, ça marche.

Si vous aussi souhaitez installer un capteur solaire, une chaudière à bois ou à biomasse ou encore une pompe à chaleur, sachez qu'il existe un certain nombre d'aides financières qui vous aideront à supporter le coût de ces installations.

Vous pouvez trouver tous les renseignements sur le site Internet de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)

www.ademe.fr. Cette page a d'ailleurs été réalisée grâce à sa collaboration.



Elle vous aidera dans vos démarches et vous permettra à terme de faire des économies substantielles sur votre facture de chauffage.

Vous choisissez le bois.

Comme appoint ou comme source principale de chauffage de votre logement et de votre eau sanitaire, les équipements de chauffage au bois ou autre biomasse peuvent vous donner accès à des aides spécifiques :

- **un taux réduit de TVA de 5,5%** (au lieu de 19,6%) s'applique à la fourniture et à l'installation d'un poêle à bois relié à un tuyau fixe de branchement ou d'une chaudière individuelle à bois et des radiateurs. L'achat du bois bénéficie aussi de ce taux réduit.

- **un crédit d'impôt de 50%** pour l'achat d'un appareil de chauffage ou d'une chaudière à bois si leur rendement dépasse 65% et s'ils respectent les normes françaises et européennes (c'est notamment le cas pour tous les produits labellisés « Flamme verte »). Pour plus de précisions, rendez-vous sur le www.flammeverte.com.



Le crédit d'impôts est de 50% des dépenses TTC payées entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2009. Les montants sont plafonnés en fonction de la situation familiale.

- **subvention de l'ANAH** (agence nationale pour l'amélioration de l'habitat) de 20 à 35% en fonction de vos ressources et de la région. Attention il faut faire la demande de

subvention avant de commencer les travaux et obtenir l'accord du délégué local.

Vous choisissez le soleil.

L'installation d'un chauffe eau solaire individuel (CESI) ou d'un système solaire combiné (SSC) donne également droit à des aides substantielles :

- **un taux réduit de TVA de 5,5%**

- **un crédit d'impôt de 50%**

- **une subvention du Conseil Régional de Lorraine** (800 à 900 € pour un CESI ou 1.300 € pour un SSC). Renseignement sur le site www.cr-lorraine.fr

- **une possibilité de subvention de l'ANAH** en fonction de vos ressources.



Vous choisissez une pompe à chaleur.

La pompe à chaleur est un système qui fonctionne comme un « réfrigérateur à l'envers ». Un circuit capte les calories présentes dans l'air ambiant (même quand il fait froid, l'air contient des calories), dans le sol ou dans l'eau et les rejette, au moyen d'un échangeur, dans votre habitation.

En fonction des appareils utilisés, le système, qui consomme de l'électricité, est capable de restituer en chaleur, 3 à 4 fois la puissance électrique absorbée.

Ces installations bénéficient également des mêmes avantages fiscaux que ceux énumérés ci-dessus pour les autres modes de chauffage.

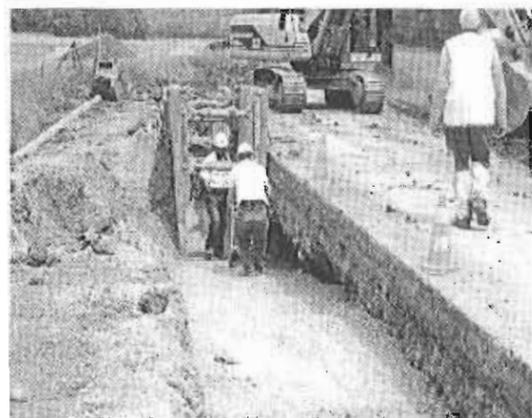
N'hésitez pas à vous renseigner en mairie ou directement sur les sites Internet des organismes concernés. Ensemble, petit à petit, essayons de faire de Beux un village modèle en ce qui concerne l'utilisation des énergies renouvelables !

Assainissement collectif : le projet prend forme.

La création d'un système collectif d'assainissement pour notre village est un projet de grande envergure qui doit se dérouler en plusieurs étapes tant sur le plan technique que financier. En effet, les quatre phases principales du projet sont les suivantes :

1° Création d'un collecteur principal entre le village et la station de traitement.

Il s'agit d'une conduite en grès de diamètre 250 mm d'une longueur d'environ 550 mètres qui débute au bas de la rue principale en face du n° 3 et s'étire le long de la RD 71 en direction d'Aube jusqu'à la station d'épuration. Cette première phase a été réalisée cette année par l'entreprise SOGEA. Cela n'a pas été sans poser certains problèmes ; en effet des défauts d'étanchéité au niveau des regards sont apparus et des infiltrations d'eaux de source dans le nouveau réseau doivent encore être éliminées avant de réceptionner ce premier ouvrage.



Par ailleurs, ce collecteur a dû être posé 70 cm plus profondément que prévu pour permettre le raccordement du lotissement « Le Malois » dont le propre réseau a été posé 70 cm en dessous de ce qui était prévu en raison d'un surdimensionnement destiné à servir de bassin de rétention des eaux pluviales. Cette surprofondeur est une cause de litige entre l'entreprise SOGEA, le lotisseur et le maître d'œuvre ACTEA qui s'en rejettent mutuellement la responsabilité ; en effet la question du surcoût doit être réglée entre ces trois intervenants.

2° Création d'une station d'épuration

La deuxième phase consistant en la création d'une station d'épuration a également été réalisée en 2006. Son principe de fonctionnement est le suivant : les eaux usées de la commune arrivent par le collecteur principal à près de 4 mètres de profondeur à l'entrée de la station. De là elles sont refoulées au moyen d'une pompe dans l'une des deux batteries de 6 bacs de filtration verticale plantés de roseaux. Les eaux usées, après cette première épuration, sont dirigées vers le bassin de lagunage de 650 m² où elles subissent une deuxième épuration naturelle.



En principe, à la sortie de ce bassin, elles pourraient être rejetées telles quelles dans le milieu naturel. Mais par sécurité, un passage sur un lit filtrant horizontal, constitué de 5 bacs posés en enfilade et plantés de roseaux, achève le processus d'épuration et les eaux peuvent alors sans danger être déversées dans le milieu naturel. La question du lieu de déversement n'est pas encore tranchée entre le ruisseau d'Aube situé à une centaine de mètres en face de la station ou dans le fossé longeant la RD71 qui lui-même se déverse dans ce ruisseau quelques centaines de mètres plus en aval.

De toute manière, le débit sortant de la station est très faible de l'ordre de 0,2 à 0,3 litre/s. Durant la période estivale, il est même prévu que ce débit sera quasiment nul compte tenu de l'évaporation dans la lagune. Les négociations se poursuivent actuellement avec les services du Conseil général pour obtenir un accord dans cette affaire.

3° Création d'un collecteur de transfert entre certains quartiers et le collecteur principal.

La troisième phase qui doit débiter au courant de 2007 consistera à raccorder différents quartiers du village sur le collecteur principal. Il s'agit du secteur de la rue de Luppy et de la rue des Chênes d'une part, et de la Haute-Beux avec la rue du Breuil d'autre part. Trois maisons de la rue principale (partie haute) seront également reliées par l'arrière à ce réseau. Au niveau de la rue du Breuil, une pompe de relevage refoulera les eaux usées vers le collecteur de la rue principale situé en face de l'église.

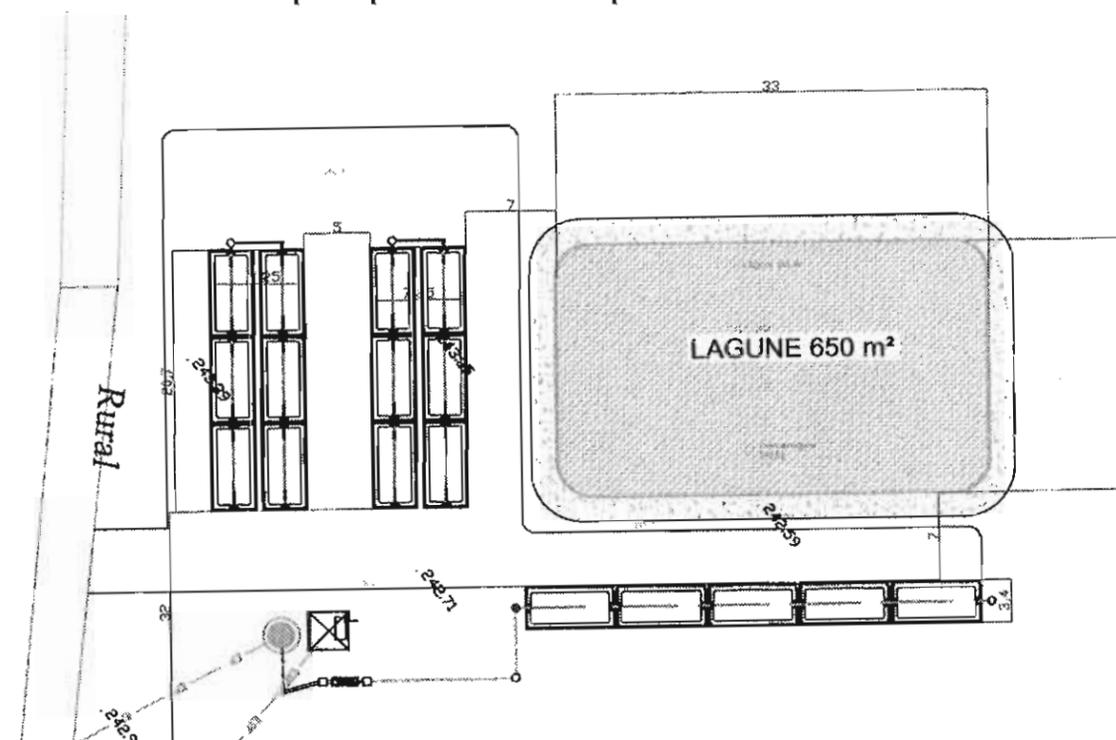
4° Déconnexion des fosses septiques et raccordement des habitations de la commune.

Enfin lorsque tous les travaux préparatoires ci-dessus seront achevés et en état de fonctionner,

on procédera à la déconnexion des fosses septiques des particuliers et au raccordement en direct des habitations. Il est prévu que l'ensemble des maisons de Beux soient raccordées au tout-à-l'égout au cours des années 2007 et 2008. Cependant, si des difficultés techniques trop importantes devaient se faire jour, il serait admis qu'une ou un petit nombre de maisons puisse déroger à la règle. En effet, l'objectif est d'éliminer 80% des pollutions rejetées au milieu naturel. Si on peut en éliminer 100% dans de bonnes conditions techniques et financières, la commune le fera mais il n'est pas exclu que dans certains cas le rapport entre investissement et gain en matière de dépollution soit trop défavorable et dans ce cas la situation actuelle de quelques maisons pourrait être conservée.

Au courant de l'année prochaine, une journée portes ouvertes sera organisée à la station d'épuration pour expliquer son fonctionnement à toutes les personnes intéressées. Bien entendu, vos élus et la mairie sont à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser au sujet de l'assainissement. N'hésitez pas à les contacter.

Le schéma de principe de la station d'épuration située route d'Aube.



Poussières d'archives

Il y a 50 ans

Le 12 juin 1956, le conseil municipal se compose de : Hubert Vizé (maire), Edouard Bastien, Emile Félix, Fernand Gourier, Emile Grandjean, Lucien JOLY, Marcel Joly, André Louyot et Robert Varinot.



Un crédit de 10.000 Frs est voté pour la réparation de la pompe à eau de l'école et un autre de 6.485 Frs pour l'achat d'un coffret de premiers soins aux écoliers. De nos jours on appelle facilement les pompiers ou le SAMU, à l'époque on se débrouillait avec les moyens du bord !

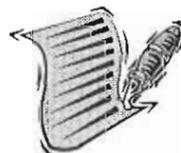


Le 28 juillet 1956, le conseil décide de passer un marché de gré à gré avec l'entreprise Paul

Beuchat et Cie de Mardigny pour la remise en état du chemin vicinal n° 2 entre Beux et Luppy. Le service des Ponts et Chaussée assurera la direction et la surveillance des travaux.



Le marché est évalué à 740.000 Frs. L'équivalent actuel de 15.600 €; aujourd'hui il en coûtrait sans doute plus du double.



Le 13 octobre 1956, le conseil nomme M. Paul Woirgard, instituteur à Beux, à l'emploi de secrétaire de mairie à compter du 1^{er} octobre en remplacement de M. Burthe qui a pris sa retraite. Le traitement annuel est fixé à 96.000 Frs.



Le 15 décembre 1956, le conseil accepte que M. Albert Félix soit le nouveau gérant de la cabine téléphonique en remplacement de M. Ferdinand Collin démissionnaire. Dans la même séance on apprend

que Mme Nicole Szubert assurera le balayage de l'école



et Mme Marie Rébois est proposée à l'Inspection Académique pour assurer les fonctions de maîtresse de couture à l'école mixte de Beux.

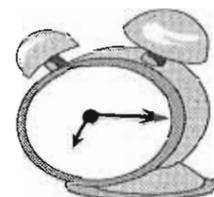


Pour continuer dans les travaux de voirie, le conseil adopte dans sa séance du 1^{er} mars 1957, la réfection du chemin vicinal n° 1 entre Beux et Pontoy dont la dépense est évaluée à 2.200.000 Frs. Un prêt auprès du Crédit agricole est voté pour le financement de ces travaux. Le même jour, le conseil décide de faire installer l'éclairage public dans le village ainsi qu'à l'annexe de la Haute-Beux pour un montant de 280.075 Frs.



Notre éclairage public fêtera donc en 2007 ses 50 ans ! Il serait peut-être temps de le rénover !!!

Il y a 100 ans.



Le 13 mai 1906, le conseil se réunit à 7 heures du matin (*On oserait plus convoquer à une heure aussi matinale de nos jours !*) pour élire un suppléant au Comité de surveillance de la Caisse de Prêts ; c'est M. Mathis qui est élu à l'unanimité.

Le 22 juillet 1906, le conseil décide de louer la chasse communale en 2 lots séparés par la route n° 55 (actuelle RD 71). Le lot coté Pontoy sera mis à prix 400 Marks et celui coté Luppy 300 Marks.



Petite querelle à propos des dépenses de construction de l'église. Le sous-préfet propose de répartir les sommes entre Beux et Dain en Saulnois au prorata de la population ; le conseil municipal estime que l'emprunt ne pouvant être

remboursé que par les impôts, la quote-part de chaque commune doit être calculée sur la richesse fiscale et non sur le nombre d'habitants. Chacun voit évidemment midi à sa porte !



Finalement, le sous-préfet se rangera aux arguments de la commune de Beux !



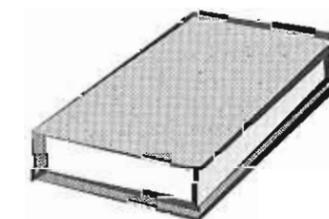
Le 26 août 1906, le conseil décide de n'admettre aucun enfant gratuitement à la fréquentation de l'école. La Moselle étant allemande à cette époque, le principe de la gratuité cher à Jules Ferry ne s'y appliquaient pas encore ! En revanche, le conseil vote les crédits à l'instituteur pour la création de cours du soir pour adultes ... Eh oui, quand on n'étudie pas étant enfant, il faut le faire une fois devenu adulte !

Le 6 janvier 1907, le conseil se prononce sur la location de portions communales. Il décide de donner à M. Auguste Louyot une portion au Saulcy et une autre dans la Purée. Sans doute cette

dernière était elle propice à la plantation des patates !



Le 12 mars 1907, le maire informe le conseil qu'il a appris par le journal (sic) que l'adjudication pour les travaux de construction de la nouvelle église aura lieu le 19 mars. Le conseil, se basant sur ses précédentes délibérations tient à rappeler à la « haute administration » que la commune s'oppose formellement à la démolition de l'ancienne église et à la construction de la nouvelle tant que le financement de la nouvelle n'est pas garanti par écrit et qu'elle n'acceptera aucune dépense imprévue. Prudent le conseil !!!



Voilà, nous refermons une fois de plus les vieux registres de délibérations qui sont une mine d'informations sur la vie de nos prédécesseurs.

Randonnée à cheval de Beux à Saverne



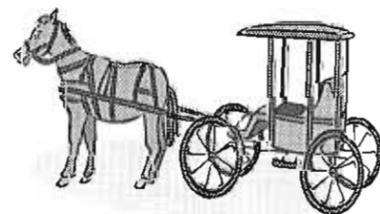
Dimanche 23 juillet 2006, Nicolas, Karine et Daniel, trois Buscinois passionnés de cheval, rejoints par Laurie venue de Guessling et Eric de Grostenquin, ont pris la route sur leurs montures en direction de Saverne où ils devaient participer à l'EQUIRANDO. Cette manifestation qui constitue le plus grand rassemblement équestre européen réunissait, entre les 28 et 30 juillet 2006, environ 1500 chevaux dont 300 d'origine lorraine. Le clou de la fête fut le défilé à cheval dans les rues de la ville le samedi après-midi.



De gauche à droite : Eric, Laurie, Nicolas, Daniel et Karine au moment du départ (photo A. Thiery).

Les cinq randonneurs dont 3 cavaliers et deux autres, Nicolas et Daniel qui voyageaient en calèche, avaient prévu des étapes d'environ 30 km par jour qui les conduisirent successivement à Bréchain, Lindre-Basse, Berthelming, Veckersviller et enfin Dossenheim-sur-Zinsel avant d'arriver à Saverne.

Cette randonnée a permis de porter les couleurs de notre village jusqu'en Alsace. Bravo à ces fiers cavaliers pour cette magnifique chevauchée (on n'ose dire fantastique !).



Des nouvelles des lotissements buscinois.

Lotissement « Le Malois »

Situé à la sortie Est du village, sur la route d'Aube le lotissement « Le Malois » réalisé par la Société Francelot, comprend 13 parcelles et a vu sa voirie provisoire terminée en octobre dernier. La délivrance du certificat administratif d'achèvement des travaux provisoires a permis la délivrance des permis de construire. Il faut savoir que l'ensemble des terrains est désormais commercialisé et les 13 permis de construire sont délivrés. Compte tenu de l'avancement dans la saison hivernale, c'est surtout à partir du printemps prochain que les constructions vont réellement démarrer.

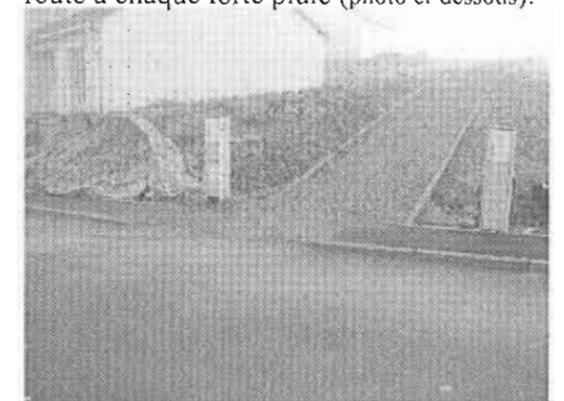


Cependant, la première maison, réalisée à partir d'éléments préfabriqués, est déjà sortie de terre et ses occupants devraient prochainement venir s'y installer (photo). Si les conditions climatiques le permettent, les autres pourraient suivre assez rapidement. Il restera ensuite au lotisseur à réaliser les voiries définitives, les trottoirs et l'éclairage public.



Lotissement « Croix Margot »

Le lotissement de « La Croix Margot » est désormais quant à lui totalement achevé. Il reste cependant quelques malfaçons qui empêchent la commune d'intégrer les voiries et les réseaux dans son domaine public. En effet, il y a d'une part le problème du schiste rouge qui a été utilisé pour recouvrir le chemin d'accès à l'aire de jeux ; compte tenu de la pente relativement importante, le schiste est entraîné sur la route à chaque forte pluie (photo ci-dessous).



D'autre part, une résurgence d'eau au niveau de l'entrée de la rue pose quelques problèmes. Cette eau aurait dû être captée et drainée vers le réseau pluvial. Or on constate à chaque période pluvieuse que cette eau surgit du sol et coule sur la route posant un problème de sécurité surtout par temps de gel. Par ailleurs, on peut craindre à l'avenir, une dégradation de la chaussée à cet endroit. Le lotisseur a de nouveau été mis en demeure de remédier à ces désordres par un récent courrier du maire.

En ce qui concerne la circulation dans cette rue, un prochain arrêté municipal devrait instaurer un « Cédez le passage » afin de permettre aux véhicules qui montent la rue de Luppy de bénéficier de la priorité. En attendant la prudence est de mise !

La troupe « Entr'acteurs » débute sa 3^{ème} saison de répétitions à Beux.

Peu de gens le savent mais deux fois par semaine, la troupe de théâtre « Entr'acteurs », émanation du CCLI (Centre Culturel et de Loisirs Intervillages) de Solgne, répète dans les locaux de l'école de Beux. En effet, pour sa quatrième année d'existence et sa troisième année chez nous, chaque mardi et mercredi

à partir de 20 h, les acteurs mais aussi tous ceux qui travaillent en coulisses se retrouvent pour répéter la pièce qu'ils joueront ensuite dans bon nombre de villages des environs. Les répétitions ont lieu d'octobre à février ensuite la tournée s'étale de fin février à fin mai pour une quinzaine de représentations.



Cette année, « Entr'acteurs » présentera « **B and B** », une pièce d'Andrée Robin-Ligot. La troupe accueillerait volontiers quelques personnes supplémentaires (pas forcément des acteurs) car elle a besoin de voix mais aussi de (gros) bras. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Joëlle ou Denis Beauregard au **03.87.57.66.42** ou directement sur place 22, rue principale à Beux.

Calendrier des représentations en 2007

24 et 25 février : Solgne
 3 mars : Servigny-lès-Ste-Barbe
 10 mars : Adelage
 17 mars : Val-de-Bride
 24 mars : Norroy-le-Veneur
 31 mars : Bronvaux
 14 avril : Laquenexy
 21 avril : Vigneulles-lès-Hattonchatel
 28 avril : Mohange
 5 et 6 mai : Solgne
 12 mai : Allamps (près de Toul)

Saint Nicolas attire la foule des grands jours à la salle des fêtes.

Samedi 9 décembre, Saint Nicolas a, comme chaque année, rendu visite aux enfants du village ainsi qu'aux séniors, réunis pour l'occasion autour d'un goûter organisé par les membres bénévoles de l'association du village.



Une soixantaine de personnes se sont retrouvées, autour d'un café ou d'un chocolat, à déguster croissants et brioches offerts par l'association.



Cette année, en raison d'un programme chargé pour l'artiste assurant le spectacle, le programme habituel de l'après-midi a été un peu bousculé. Les festivités ont débuté par le goûter, puis, l'artiste se faisant attendre, il a été décidé d'appeler très fort Saint

Nicolas qui du coup a fait son apparition plus tôt que prévu, avant le spectacle de magie. Comme chaque année, tous ont reçu leurs lots de cadeaux et de friandises. Les enfants ayant été très sages, le père Fouettard n'a pas eu à intervenir pour corriger les petits garnements.

Après la photo pour le journal, tout ce petit monde s'est mis en place pour laisser place au spectacle de magie donné par Crystal Illusion.



Au-delà des tours traditionnels et plus ou moins classiques, certains numéros dit de télépathie, en ont laissé plus d'un perplexe même parmi les adultes présents qui se demandent encore comment l'artiste a deviné la date de naissance de Delphine ? Le mystère reste entier !

Ambiance conviviale au repas des anciens.

Dimanche 19 novembre 2006, les aînés de la commune étaient les hôtes de la municipalité. C'est ainsi qu'une trentaine de personnes réunissant les anciens (à partir de 65 ans), les membres du conseil municipal, le personnel communal ainsi que l'abbé Jean-Luc Jost, curé desservant notre paroisse, se sont retrouvés à la salle des fêtes.



Après un petit apéritif, le repas a été préparé et servi par le personnel du Relais Vernois, traiteur installé à Verny.



Le repas fut très apprécié par l'ensemble des convives. Après un médaillon de foie gras et sa confiture de vin, les convives eurent droit à une roulade d'agneau au basilic et son accompagnement de légumes. Une assiette de deux fromages et sa salade précédait le dessert constitué d'un parfait royal chocolat et sa dacquoise.



Après le café, plusieurs tables de belote se sont formées pour clôturer agréablement cet après-midi que tous souhaiteraient plus fréquente.

ASSOCIATION DE BEUX

L'association de Beux est composée de bénévoles qui ont à cœur de proposer et de mettre sur pied un certain nombre de manifestations tout au long de l'année et qui visent à participer activement à l'animation de notre village.

L'association de Beux tient chaque année son assemblée générale à la salle des fêtes ; son comité est composé notamment de :

Président : Michel REBOIS

Vice-Présidente : Anne-Sophie LOUYOT

Secrétaire : Chantal LAURENTJOIE

Fête patronale 2006 : un retour à des activités plus traditionnelles.

La fête patronale 2006 a été marquée par l'absence des forains qui, sans doute échaudés par plusieurs années maussades, ont préféré renoncer à venir s'installer. Il faut d'ailleurs noter que c'est le cas dans de nombreux petits villages comme le nôtre qui n'assurent plus un chiffre d'affaires suffisant. Cependant, la bonne volonté des bénévoles a permis de maintenir encore cette année un certain nombre d'animations à commencer par la tournée des rubans (photo ci-dessous).



Grâce à une météo favorable, le concours de quille a également connu un joli succès tout comme des jeux traditionnels tel le chamboule tout etc... Cependant la participation de la population laissait

parfois à désirer. Au fil du temps, la bonne volonté fait place au découragement chez les bénévoles.

En tous les cas, encore bravo à tous les organisateurs et bénévoles qui, à tous les niveaux, ont été formidables et ont donné de leur temps pour mettre sur pied cette fête ; que tous en soient ici chaleureusement remerciés.

Les petites mains toujours actives !



Le club de broderie de Beux, fort d'une dizaine de participantes, continue son petit bout de chemin. Pour sa troisième année d'existence, le club qui se réunit un mercredi sur deux de 20h à 22h dans la salle de la mairie, prépare activement sa prochaine exposition dont le thème sera « La nature ». On se souvient que la première exposition avait attiré une foule nombreuse dans notre village ; on espère qu'il en sera de même la prochaine fois !



La nouvelle bibliothèque scolaire inaugurée à Luppy.

Vendredi 1^{er} décembre 2006 a eu lieu l'inauguration de la nouvelle bibliothèque de l'école du regroupement scolaire Beux-Luppy à Luppy. Installée dans l'une des anciennes classes de maternelle, la nouvelle bibliothèque permet un accès plus facile aux enfants ; elle est ouverte pendant les heures de classes. Auparavant, la bibliothèque était située au premier étage et les enfants ne pouvaient s'y rendre en dehors d'horaires bien précis en raison de problèmes de surveillance.



Le maire de Luppy lors du discours d'inauguration.

Le nouvel équipement, dont le montant des travaux s'élève à environ 13.000 €, est bien plus fonctionnel et grâce à la participation de plusieurs parents, les livres ont été triés, classés, couverts et répertoriés pour permettre aux enfants de mieux s'y retrouver. Le fonds de livres a également été enrichi et rénové et compte désormais environ 2.500 volumes. De l'avis de tous ceux qui l'ont visitée, cette bibliothèque est vraiment un outil de développement intellectuel très intéressant. Les livres s'adressent aux enfants de maternelle et du primaire. Ils sont prêtés pour la semaine. Par ailleurs, des ateliers de lecture menés par les mamans fonctionnent et permettent des recherches documentaires pour les enfants.



Depuis son ouverture, la bibliothèque de l'école s'avère être une aide précieuse pour les enfants qui découvrent de nombreux ouvrages récupérés dans l'ensemble des classes mais aussi achetés grâce à une aide de 1.000 € de l'Education Nationale et aux bénéfices réalisés par les parents lors de diverses manifestations (marché de Noël, expo vente de livres).



Remercions tout particulièrement les personnes et parents d'élèves qui se sont investis dans ce projet et notamment Mmes Loup, Roche, Kallouche et Demange, MM. Saunier, Robin, Mandion et Schoenstein de Luppy ainsi que Mmes Paysan et Rauch de Beux.

Question de civisme ... encore et toujours !

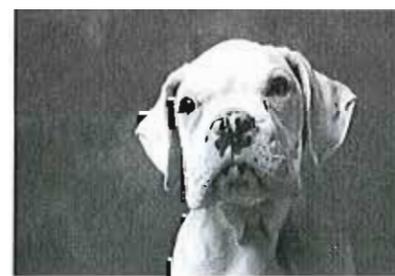
Il est bien dommage de constamment devoir rappeler à certains de nos concitoyens la nécessité de respecter un minimum de règles de savoir vivre en société. Aussi vous aller retrouver ci-dessous des recommandations qui ont été dites et redites à maintes reprises. Mais puisqu'il faut les rappeler ... !

Chiens

Les espaces verts publics ou privés situés dans le village ne sont pas des sanisettes pour nos amis les chiens. Il existe suffisamment d'espaces naturels au sortir du village pour satisfaire leurs besoins. Pensez à ceux qui vivent près de ces espaces verts et à ceux qui les entretiennent.



Dans le même ordre d'idée, il est rappelé une fois de plus que la divagation des chiens est interdite. Plusieurs personnes se sont plaintes en mairie d'avoir été plus ou moins agressées par des chiens qui n'étaient pas sous la surveillance de leurs maîtres.



Ceci n'est plus tolérable et ne sera plus toléré. Si le chien divague il sera emmené en fourrière et si sa capture s'avère impossible ou dangereuse, il pourra, conformément à la Loi, être abattu : que les propriétaires concernés en prennent bonne note.

Ordures ménagères et tri sélectif.

Si ce n'est déjà fait, vous pouvez venir retirer en mairie votre dotation de sacs poubelles pour le tri sélectif ainsi que le calendrier de ramassage pour 2007.



Pour les nouveaux arrivants, et ceux qui l'auraient oublié, il est rappelé que des badges pour l'accès à la déchetterie de Rémilly sont disponibles gratuitement en mairie sur simple demande au secrétaire.

La redevance « ordures ménagères » étant calculée au nombre d'habitant par foyer, il est nécessaire d'indiquer en mairie toute modification dans la composition de votre foyer (et pas seulement quand le nombre diminue !).



Dépôts sauvages de déchets

La déchetterie étant ouverte tous les jours, la population est informée que le dépôt sauvage de déchets sur la commune est interdit et fera l'objet de poursuites judiciaires. Pour le brûlage des déchets végétaux s'adresser au maire ou à un adjoint.

PAGE PRATIQUE

MAIRIE

Mairie : 35, Rue principale 03.87.57.64.30

Heures d'ouverture au public : **Lundi de 18 h 00 à 20 h 00**
Jeudi de 18 h 00 à 20 h 00

Maire : M. Bernard GUITTER 19, Rue de Luppy 03.87.57.61.47
Adjoints : M. Claude JOLY 3, Rue principale 03.87.57.73.84
Mme Marie-Paule PIDOLLE 25, Rue principale 03.87.57.77.87

Secrétaire de mairie : M. Daniel SZYSKOWSKI

Ecoles

Ecole : Regroupement pédagogique Beux-Luppy 3 classes (maternelle + élémentaire)
Directrice : Mme Joëlle GIANGIACOMO 03.87.57.63.58
Collège Lucien POUGUE de Rémilly 03.87.64.60.79

OU S'ADRESSER POUR :

Urbanisme : Mairie ou DDE METZ 12, Rue des Alliés METZ 03.87.34.33.79
Eau : Sté Mosellane des Eaux à Metz 03.87.66.26.57
Electricité : U.E.M. Boul. du Pontiffroy à Metz 03.87.34.44.44
Poste : La Poste Place de la gare à REMILLY 03.87.64.64.64
Perception : Trésorerie de Rémilly 1, Rue du Parc REMILLY 03.87.64.60.47
Assistante sociale : Centre Médicosocial de Rémilly 03.87.64.73.22
ANPE : Agence pour l'Emploi Place St-Nicolas à METZ 03.87.75.92.60

URGENCES

Gendarmerie Brigade de Rémilly 03.87.64.61.00 ou le **17**
POMPIERS Centre de Secours de Rémilly 03.87.64.73.33 ou le **18**

ORDURES MENAGERES

Collecte des ordures ménagères : Lundi matin à partir de 7 h. (si férié voir avis dans la presse et affichage)
Collecte sélective : Lundi matin (une semaine sur deux) dans sacs jaunes.
Le verre usagé est à déposer dans le conteneur à verre situé rue principale (près de la mairie).

Déchèterie de Rémilly Lundi au vendredi de 14h à 18h (hiver) ou 15h à 19h (été)
(Route de Béchy) Samedi de 9h à 18h (hiver) ou 10h à 19h (été)

EGLISE ET COMMUNAUTE RELIGIEUSE

Culte catholique Presbytère de Rémilly : Abbé J-L. JOST 03.87.64.65.92
Conseil de Fabrique : Présidente : Mme B. HOCQUART 03.87.57.78.03

LOISIRS

ASSOCIATION DE BEUX Président : M. Michel REBOIS 03.87.57.73.51
GYMNASTIQUE Responsable : Mme M-P PIDOLLE 03.87.57.77.87
BRODERIE Responsable : Mme A-M GUITTER 03.87.57.61.47